

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
représentée par son président, Monsieur Francis DIDIER
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30495185800048

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

DR

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 635 084 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2017 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 135 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 770 084 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 1 366 308 €.

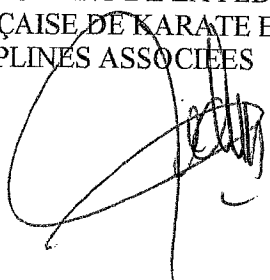
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 04 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE KARATE ET
DISCIPLINES ASSOCIEES



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 30/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101288 515

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux relayés par le ministère	2016		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	243435		253700	245000	250000	
Nombre d'ATP	0		0	0	0	
Nombre total de licences et d'ATP	243435		253700	245000	250000	
Nombre et taux de licences féminines	77589 (31,88%)		83594 (32,95%)	80850 (33%)	82500 (33%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	(%)	(%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	22080 (9,07%)		26228 (10,34%)	(%)	(%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0		102	0		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des rétroactions sportives						
Solidité financière	47,94		0	52,0 %	55,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	3		3	1	1	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	44,03%		68,83%	100%	100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	22,58%		48,84%	100%	100%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	16 (100%)		15 (100%)	%	%	

Objectifs nationaux	N°2		N°1		N°3	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Management opérationnel de la DTN	100%		100%	100%	100%	
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général	44%		56.5%	40%	30%	
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération	77623		54885	80850	82500	
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	44			+15%	+20%	
Formation des professeurs	4			6	8	

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général	270 000 €	120 000 €	50 000 €	220 000 €
Action 1	270 000 €	120 000 €	50 000 €	220 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	270 000 €	120 000 €	50 000 €	220 000 €
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	70 000 €	25 000 €	10 610 €	59 390 €
Action 1	70 000 €	25 000 €	10 610 €	59 390 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	70 000 €	25 000 €	10 610 €	59 390 €
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération	1 000 000 €	100 000 €	30 000 €	970 000 €
Action 1	1 000 000 €	100 000 €	30 000 €	970 000 €
Structuration fédérale	1 000 000 €	100 000 €	30 000 €	970 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 020 000 €	800 000 €	611 559 €	408 441 €
Action 2	1 000 000 €	780 000 €	610 000 €	390 000 €
Aides personnalisées (AP)	180 000 €	180 000 €	135 000 €	45 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	385 000 €	300 000 €	200 000 €	185 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	165 000 €	120 000 €	115 000 €	50 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	270 000 €	180 000 €	160 000 €	110 000 €
Action 3	20 000 €	20 000 €	1 559 €	18 441 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 000 €	20 000 €	1 559 €	18 441 €
Formation des professeurs	100 000 €	47 000 €	11 600 €	88 400 €
Action 4	100 000 €	47 000 €	11 600 €	88 400 €
Professionnalisation de l'activité	20 000 €	7 000 €	3 600 €	16 400 €
Formations fédérales	80 000 €	40 000 €	8 000 €	72 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	80 000 €	40 000 €	20 000 €	60 000 €
Action 1	80 000 €	40 000 €	20 000 €	60 000 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	80 000 €	40 000 €	20 000 €	60 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	113 000 €	79 000 €	36 315 €	76 685 €
Action 3	113 000 €	79 000 €	36 315 €	76 685 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	25 000 €	22 000 €	8 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	38 000 €	32 000 €	14 315 €	23 685 €
Promotion des APS comme facteur de santé	45 000 €	22 000 €	0 €	45 000 €
TOTAL	2 653 000 €	1 211 000 €	770 084 €	1 882 916 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

135 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

635 084 €

SOCIETE GENERALE

RELEVÉ DÉBITANT BANCAIRE

Titulaire du FFKDA

Compte : PORTE D'ORLEANS

39 RUE BARBES

92120 MONTRouGE

Domiciliation : PARIS SAINT MICHEL

(03085)

Identification nationale (RIB)

30003

03850

00037263221

35

Code Banque

Code Guichet

Numéro de Compte

Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

FR76 30003 03850 00037263221 35

Identifiant International de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

*Pour faciliter les règlements p
utilisez les Relevés d'Id*